



TOMORROWLAND

WINTER



GUIDE DE LA LOCATION

TOMORROWLAND WINTER 2026

alpe*huez



VOS CONTACTS

TOMORROWLAND WINTER

Sandra Perret Rebelo

Chargée de projets

E-mail : sandra@tomorrowlandwinter.com

Téléphone : 06 45 03 22 46

Adresse à l'année à l'Alpe d'Huez :

Bureaux de la SATA, 131 Rue du Pic Blanc,
38750 Alpe d'Huez

SUNWEB

Carole VALSEMEY

Responsable des hébergements

E-mail : tomorrowlandwinter@sunwebgroup.com

Téléphone : 07 85 96 28 19



Cher(e) Propriétaire,

L'édition 2025 du festival fut une vraie réussite !

Pour sa 5ème édition, Tomorrowland Winter s'est fermement imposé comme un festival mature et un rituel incontournable pour les amateurs de musique électro. Plus de 22 000 People of Tomorrow ont fait le voyage jusqu'à ce pays des merveilles enneigé, pour vivre une semaine d'aventures, de musique et d'unité entourés des montagnes de l'Alpe d'Huez.

Ce qui rend ce festival magique ? Sa capacité à fusionner les sensations du ski & du snowboard avec l'énergie euphorique d'un festival de musique électro de classe mondiale où l'on passe sa journée à dévaler des pistes, en s'arrêtant sur des scènes en montagne où les meilleurs DJ de la planète se produisent sur fond de blancheur infinie. Puis, au coucher du soleil, direction le cœur de station, où la nuit se transforme en un spectacle électrisant de lumières, de musiques et d'exaltation pure.

Que réserve la 6ème édition de Tomorrowland Winter pour les propriétaires ?

Entre-autre un show spectaculaire, quelques belles opportunités pour les propriétaires :

- Le décalage du Festival d'une semaine en fin de mois mars soit du 21 au 28 mars 2026 permettant d'aller activer une semaine encore plus creuse que les années précédentes.
- L'agrandissement de la Mainstage permettant ainsi d'accueillir un nombre de festivaliers plus important que les années précédentes.
- La création de Packages Festival incluant des hébergements sur Oz 3300 et Bourg d'Oisans en plus de l'Alpe d'Huez pour accueillir ces nouveaux festivaliers.

Pour les Propriétaires, le Festival vous permet d'acquérir un complément de revenus en toute simplicité en faisant appel à la force de frappe de l'organisateur et l'occasion toute trouvée de soutenir la dynamique économique et événementielle de l'Alpe d'huez et d'Oz 3300.

Ainsi avant de vous échapper vers un été bien mérité, prenez un moment pour nous confirmer votre soutien pour l'édition 2026.

Nous comptons à nouveau sur votre engagement pour, ensemble, faire grandir le Festival et l'ancrer durablement sur le territoire de l'Oisans, de l'Isère et dans la région Auvergne Rhône Alpes.

Si vous avez des interrogations sur la location dans le cadre du festival, nous espérons que ce « Guide de la Location » saura vous donner un maximum d'informations.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter notre équipe française et locale, installée toute l'année dans les locaux de SATA Group qui sera présente cet été pour vous rencontrer lors de permanences à l'Alpe d'Huez et à Oz 3300.

L'Équipe française de Tomorrowland Winter est prête à vous conseiller et à vous accompagner !

Amicalement,
Kristof DEVOS
Directeur de l'événement Tomorrowland Winter

Mélanie TURLEQUE
Directrice locale Tomorrowland Winter

SOMMAIRE

Les engagements de Tomorrowland Winter et du loueur partenaire.

I/ POURQUOI LOUER VOTRE LOGEMENT VIA LES ORGANISATEURS ?

- a. La billetterie officielle des packs grand public Tomorrowland Winter
- b. La relation avec les locataires
- c. Sunweb le prestataire technique de Tomorrowland Winter

II/ COMMENT LOUER VOTRE LOGEMENT VIA LES ORGANISATEURS ?

- a. Qui peut louer son hébergement ?
- b. Votre logement est déjà géré par un loueur (agence partenaire, centrale de réservation ou conciergerie, ...)
- c. Vous gérez habituellement en direct la location de votre hébergement
- d. Vous souhaitez gérer vous-même la location de votre hébergement aux visiteurs du festival ?

III/ LES PIÈCES À FOURNIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

IV/ LA DÉTERMINATION DU TARIF DE LOCATION

- a. Le tarif de location
- b. La caution

V/ LA DURÉE DE LOCATION

VI/ LES SERVICES PRIS EN CHARGE PAR TOMORROWLAND WINTER/SUNWEB

- a. Les draps
- b. Le ménage
- c. Les clés
- d. L'état des lieux / Inventaire
- e. La taxe de séjour

VII/ LE CONTRAT DE LOCATION

- a. Les conditions d'annulation
- b. Les conditions d'annulation en cas de force majeure
- c. La durée du contrat
- d. Le signataire du contrat

VIII/ LE PAIEMENT DE LA LOCATION

IX/ LES VISITEURS LOCATAIRES

- a. Les informations sur les visiteurs
- b. Le nombre de visiteurs par hébergement

ANNEXES

- Annexe 1 : Vos photos, quelques conseils simples
- Annexe 2 : Classification de votre hébergement
- Annexe 3 : Conseils pratiques à la location

LES ENGAGEMENTS DE TOMORROWLAND WINTER

✓ **Tomorrowland/Sunweb classe les hébergements en fonction de leur niveau de confort**

En fonction de la qualité des prestations de l'hébergement, Tomorrowland/Sunweb classe les hébergements afin de faciliter la recherche des visiteurs et répondre au mieux à leurs attentes et critères de recherches.

✓ **Nous nous chargeons de trouver les locataires.**

Si vous contractez avec Tomorrowland Winter avant la date des ventes grand public, votre hébergement sera intégré dans les packs festival proposés sur la billetterie Grand Public prévue fin Septembre.

✓ **Nous encaissons pour vous la caution pour votre hébergement.**

Afin d'être certains d'avoir pour tous les hébergements que nous contractons une caution sous forme d'empreinte de carte bleue, nous nous chargeons de l'encaisser dès l'arrivée des visiteurs. En cas de souci, nous avons un accès immédiat à cette caution pour gérer avec vous le suivi des réparations dans le cas où le sinistre est déclaré avant le 11 avril 2026.

✓ **Nous définissons avec les propriétaires le tarif de location en cohérence avec le marché actuel des stations et le standing de l'hébergement.**

Nous n'imposons pas un tarif de location aux propriétaires, nous déterminons ensemble le tarif le plus adapté, le plus cohérent pour offrir un ensemble de logements aux tarifs homogènes et pour proposer des tarifs concurrentiels pour une dernière semaine de mars dans une station de ski.

✓ **Nous sommes disponibles et à votre écoute toute l'année à l'Alpe d'Huez.**

Notre équipe locale Tomorrowland Winter et Sunweb est spécialement dédiée à l'accompagnement des propriétaires désireux de louer leur bien pendant le festival. Toute l'équipe est là pour vous aider et répondre à toutes vos questions.

LES ENGAGEMENTS DU LOUEUR PARTENAIRE

✓ **Le propriétaire propose un hébergement en bon état d'usage, accueillant et disponible pendant la semaine de Tomorrowland Winter 2026.**

✓ **Le propriétaire s'engage à entretenir et réparer son hébergement pour en permettre l'utilisation normale par les locataires.**

✓ **Le propriétaire s'engage à louer son hébergement à un tarif cohérent par rapport à la semaine de l'événement dans la saison et en fonction de la catégorie définie avec Tomorrowland/Sunweb.**

✓ **Le propriétaire garantit la jouissance paisible de l'hébergement aux locataires.**

I/ POURQUOI LOUER VOTRE LOGEMENT VIA LES ORGANISATEURS ?

a. La billetterie officielle des packs grand public Tomorrowland Winter

La billetterie en ligne officielle de Tomorrowland Winter est l'unique canal dont dispose le grand public pour acheter ses packs festival Tomorrowland Winter.

Chaque pack Tomorrowland Winter est composé d' :

- Un pass Festival Tomorrowland Winter
- Un forfait de ski
- Un hébergement

Pour le grand public, les pass Festival Tomorrowland Winter sont indissociables du forfait de ski et remontées mécaniques ainsi que de l'hébergement.

La billetterie officielle de Tomorrowland Winter proposera une variété de Logements disponibles pour **7 jours** ou **4 jours** pendant la semaine de Tomorrowland Winter :

- Des hôtels
- Des résidences de tourisme
- Des appartements meublés
- Des chalets meublés

À travers l'identification de plusieurs niveaux d'hébergement (Wood / Bronze / Silver / Gold) les visiteurs pourront choisir les logements qui correspondent le mieux à leurs envies et à leurs budgets.

LA BILLETTERIE GRAND PUBLIC SERA OUVERTE FIN SEPTEMBRE.

Pour être sûr de louer votre hébergement pendant la semaine de Tomorrowland Winter, contactez les organisateurs sans tarder et avant le 6 septembre 2026 afin que votre logement puisse faire partie des packs proposés à l'ouverture de la billetterie Grand Public.

b. La relation avec les locataires

Tomorrowland Winter s'adapte à vos envies et à vos habitudes en vous proposant 2 options de collaboration :

TOMORROWLAND GÈRE POUR VOUS :

	Prestations fournies par SUNWEB OPTION 1	Prestations fournies par le propriétaire OPTION 2
RÉSERVATION	OUI	NON
ACCUEIL SUR PLACE	OUI	NON
GESTION DE LA CAUTION	OUI	NON
ÉTATS DES LIEUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE	OUI	NON
MÉNAGE DE SORTIE	AU CHOIX	
DRAPS	AU CHOIX	
GESTION DES ÉVENTUELS PROBLÈMES PENDANT LA SEMAINE DU FESTIVAL	OUI	
ASSISTANCE DES DOMMAGES ÉVENTUELS CONSTATÉS DANS L'HÉBERGEMENT*	OUI	
VERSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR À LA MAIRIE POUR LES LOUEURS NON PROFESSIONNELS	OUI	NON
VERSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR À LA MAIRIE POUR LES LOUEURS PROFESSIONNELS	LE LOUEUR PROFESSIONNEL À LA CHARGE DE REVERSER LA TAXE DE SÉJOUR DIRECTEMENT À LA MAIRIE	

*Assistance, suivi avec le client et le propriétaire.

Quelle que soit l'option choisie par le loueur partenaire, Tomorrowland Winter fait en sorte qu'il soit serein et rassuré, parce qu'il sait qu'il est accompagné par une équipe de professionnels.

c. Sunweb, le prestataire technique de Tomorrowland Winter.

Dans le cadre du festival, Tomorrowland Winter s'est associé au voyageur Sunweb. Celui-ci met au service des organisateurs toute sa compétence technique pour commercialiser des packs tout compris (hébergement, forfait de ski, pass Festival) et toutes ses équipes pour accueillir et accompagner les visiteurs pendant leur séjour à l'Alpe d'Huez.

Qui est Sunweb ?

Sunweb est un tour-opérateur européen qui vise à offrir la meilleure expérience de vacances. Il détient trois unités commerciales (Sunweb Sun, Sunweb Ski et Eliza Was Here) soutenues par le Centre d'excellence pour collaborer entre elles et mettre en place la meilleure stratégie pour devenir le numéro un dans une optique orientée client. Le siège social est situé à Zurich et il y a des bureaux à Rotterdam, Gêrone, Anvers, Paris et Copenhague.



II/ COMMENT LOUER VOTRE LOGEMENT

VIA LES ORGANISATEURS ?

a. Qui peut louer son hébergement ?

Les détenteurs de résidence principale ou secondaire à l'Alpe d'Huez ou OZ 3300 peuvent louer leur hébergement en entier. Une preuve de propriété sera demandée afin de valider que vous êtes bien légitime à nous proposer ce logement à la location.

b. Votre logement est déjà géré par un loueur (agence, conciergerie...)

Bonne nouvelle, si votre hébergement est en gérance chez l'un de nos partenaires locaux (Prestige Gestion, Altitude Immobilier ou l'une des conciergeries de la station), vous n'avez pas besoin de changer vos habitudes.

Si vous souhaitez louer votre hébergement aux organisateurs, dites-le simplement à votre agence ou votre conciergerie afin qu'elle puisse caler pour vous les différents détails.

La commercialisation de votre hébergement sera réalisée par Tomorrowland Winter et votre partenaire assurera le suivi de la location avec les organisateurs à votre place.

Tout logement déjà en mandat avec l'un de nos loueurs locaux partenaires du festival (Prestige Gestion, Altitude Immobilier, ou l'une des conciergeries de la station) ne pourra être loué via Tomorrowland Winter en direct. Le loueur restera l'intermédiaire.

c. Vous gérez habituellement en direct la location de votre hébergement.

Si vous ne faites pas appel à une agence ou à une conciergerie et souhaitez mettre votre hébergement en location via les organisateurs pendant la semaine de Tomorrowland Winter, il vous suffit de prendre contact avec l'équipe locale de Tomorrowland Winter qui vous accompagnera.

Votre logement sera intégré dans les packs qui seront proposés sur la billetterie Grand Public.

TOMORROWLAND WINTER

Sandra Perret Rebelo

Chargée de projets

sandra@tomorrowlandwinter.com

06 45 03 22 46

SUNWEB

Carole VALSEMEY

Responsable des hébergements

tomorrowlandwinter@sunwebgroup.com

07 85 96 28 19

d. Vous souhaitez gérer vous-même la location de votre hébergement aux visiteurs du festival ?

Dans ce cas, Tomorrowland/Sunweb ne sera pas responsable de la relation avec le client et votre logement ne fera pas partie des packs proposés sur la billetterie Grand Public. Vos locataires en direct n'ont pas la garantie d'obtention de pass festival et risquent d'annuler votre hébergement en dernière minute.

De plus, en cas de dommages dans l'appartement à la fin du festival, Tomorrowland/Sunweb ne pourra pas se porter garant et assurer le suivi du remboursement, tous les frais seront alors à votre charge.

III/ LES PIÈCES À FOURNIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

Afin d'enregistrer votre hébergement meublé dans la plateforme de vente en ligne de Tomorrowland Winter, vous devrez fournir les éléments suivants :

- Un document de propriété

Un document de propriété vous sera demandé pour valider que vous êtes bien légitime pour proposer cet hébergement à la location.

- L'attestation de classement de votre logement

Attestation délivrée par l'organisme habilité à la demande du propriétaire. Cette attestation permet à Sunweb de calculer au mieux la taxe de séjour à récolter et à reverser.

- Un lien vers votre annonce de location

Si vous ne possédez pas de site web ou d'annonce déjà en ligne, une visite de votre appartement sera organisée par l'équipe locale de Tomorrowland Winter.

- Des photos de qualité

Des photos de bonne qualité de l'hébergement qui pourront être utilisées pour présenter l'hébergement (*vous trouverez quelques conseils en Annexe 1*).

Si vous n'avez pas de photos adéquates ou assez valorisantes, nous pouvons vous aider. Contactez-nous.

- Un inventaire

Dûment complété qui vous sera transmis en janvier 2026.

IV/ LA DÉTERMINATION DU TARIF DE LOCATION

a. Le tarif de location

Le festival Tomorrowland joue le jeu pour la station, en reculant la date de son événement pour dynamiser une semaine creuse et habituellement difficile à vendre. En échange, il attend que les hébergeurs adoptent le même esprit et la même démarche pour le bien de l'activité économique de la station. Le propriétaire propose à Tomorrowland et Sunweb le tarif pour la location de son hébergement en cohérence avec le tarif habituellement proposé sur la même semaine les autres années :

- Si le tarif proposé par le propriétaire est cohérent avec ceux des autres hébergements du même type, pour le même standing et les mêmes équipements, alors Tomorrowland et Sunweb valident le tarif de location sans négociation.

- Si le tarif proposé est trop élevé et/ou s'il n'est pas cohérent avec les logements similaires, dans ce cas Tomorrowland et Sunweb reprendront contact avec le propriétaire pour négocier le tarif de location.

DÉFINITION DU MONTANT DU TARIF DE LA LOCATION (NET PROPRIÉTAIRE) :

	Prestations fournies par SUNWEB OPTION 1	Prestations fournies par le propriétaire OPTION 2
TARIF DE LA LOCATION 7 JOURS OU 4 JOURS	Selon la superficie, la capacité d'accueil et la classification Tomorrowland/Sunweb du bien (Wood / Bronze / Silver / Gold).	
MÉNAGE	Non payé au propriétaire	Payé au propriétaire
LINGE DE LIT	Non payé au propriétaire	Payé au propriétaire
TOTAL NET PAYÉ AU PROPRIÉTAIRE	Tarif de la location 7 jours	Tarif de la location + Ménage + Linge de lit

Des tarifs de location trop élevés, la fausse bonne idée. Les visiteurs du festival sont des vacanciers comme vous. Ils sont exigeants et connaisseurs. Ils se rendront très vite compte que les propriétaires de l'Alpe d'Huez ou Oz 3300 et Tomorrowland cherchent à les escroquer si les tarifs de location ne sont pas adaptés à cette 3e semaine de mars, habituellement très bon marché.

Un tarif trop élevé c'est : mauvais en termes d'image, mieux vaut donner envie de revenir à l'Alpe d'Huez et Oz 3300 que de donner l'image d'une station surévaluée. Une vision trop court-termiste, mieux vaut louer chaque année pendant les 3 prochaines années, que perdre le festival car les hébergeurs ne jouent pas le jeu. Nous nous réservons le droit de refuser des hébergements qui proposeraient des tarifs démesurés.

b. La caution

Comme pour toute location saisonnière, les locations d'hébergement via Tomorrowland Winter donneront lieu à la perception d'une caution. Le montant de la caution sera payable directement lors de la remise des clés aux visiteurs le jour de l'arrivée :

- Le montant de la caution sera déterminé par Sunweb avec accord du propriétaire, selon le nombre de personnes occupant l'appartement (environ 150€/personne selon le standing).
- Le montant de la caution sera encaissé directement par empreinte bancaire par Sunweb/Tomorrowland Winter.
- La caution ne sera restituée aux visiteurs qu'après l'état des lieux de sortie réalisé et après validation par le propriétaire que l'hébergement a été rendu dans le même état qu'il a été donné, avec une durée maximale de 15 jours après le départ des clients de l'appartement soit jusqu'au 11 avril 2026.

V/ LA DURÉE DE LOCATION

Les visiteurs de Tomorrowland Winter auront accès à des packs Festival (4 ou 7 jours) pour tous les types d'hébergement.

Tomorrowland/Sunweb se réserve le droit de dispatcher les logements soit aux visiteurs, soit aux équipes travaillant sur le festival. Le propriétaire loueur n'aura pas de droit de décision sur cela.

Si le propriétaire souhaite louer son logement sur une période supérieure à 7 jours (pour le staff ou prestataires), selon la disponibilité de son logement, il peut nous l'indiquer à la négociation du contrat.

VI/ LES SERVICES PRIS EN CHARGE PAR TOMORROWLAND WINTER

Si le propriétaire n'est pas en mesure d'inclure dans sa prestation les services cités ci-dessous, Tomorrowland Winter s'en chargera et l'intégrera dans le calcul du tarif de location de l'hébergement.

a. Les draps

Si vous avez pour habitude de fournir les draps avec votre hébergement cela restera la solution la plus simple, si ce n'est pas le cas, Tomorrowland/Sunweb s'en chargera.

b. Le ménage

Le plus simple est d'adopter le même principe déjà en place le reste de l'hiver. Cependant, selon l'option choisie, Tomorrowland/Sunweb pourra assurer une prestation de ménage.

Si le propriétaire préfère que le ménage soit fait directement par ses soins, par son agence ou sa conciergerie, celui-ci n'aura qu'à le préciser lors de la négociation du tarif et la signature du contrat.

Si la prestation de ménage de fin de séjour effectuée par le propriétaire ou par la conciergerie est choisie, ce choix ne sera pas modifiable après la signature du contrat.

Un kit de nettoyage sera distribué gratuitement lors de la remise des clés de l'hébergement. Dans tous les cas, n'hésitez pas à leur laisser dans votre hébergement les produits de nettoyage auxquels vous faites confiance pour le ménage de votre logement.

c. Les clés

Le dépôt : Le propriétaire déposera ou fera déposer au point Check-In de l'Office du Tourisme pour Oz 3300 et Agoralp (Palais des sports) pour Alpe d'Huez, deux jeux de clés avant le vendredi 20 mars 2026 au matin, ou le cas échéant le samedi 21 mars 2026 avant midi.

Il lui sera demandé un minimum de 2 jeux de clés (3 serait parfait). Sur les trousseaux de clés, seules devront y être les clés utiles au client, pas de clés ou porte-clés superflus (type clés de boîte aux lettres).

La remise aux visiteurs : La remise des clés de l'hébergement aux visiteurs au Visitor Center (Palais des Sports) lors de leur arrivée selon l'option choisie se fera soit par Tomorrowland/Sunweb, soit par le loueur.

La reprise des clés : A la fin du séjour, le propriétaire viendra rechercher à l'Office du Tourisme pour Oz 3300 et Agoralp (Palais des sports) pour Alpe d'Huez ses jeux de clés à partir du samedi 28 mars 2026 à 17h30 (13h si le propriétaire prend en charge lui-même le ménage après le départ des clients). Il pourra également demander à ce que ses clés lui soient renvoyées par courrier.

BON À SAVOIR : Pour plus de confort et de professionnalisme, en cas de location la semaine suivant le festival, il est primordial que les propriétaires en informent Tomorrowland/Sunweb ainsi que leurs clients afin qu'ils n'arrivent pas dans l'hébergement avant 17h.

d. L'état des lieux / Inventaire

Des états des lieux d'entrée et de sortie seront réalisés selon l'option choisie soit par Tomorrowland/Sunweb ou par le loueur local.

Dans le cas où, Tomorrowland/Sunweb effectue ces états des lieux, un inventaire devra être fournis en amont par le propriétaire.

e. La taxe de séjour

Depuis de l'édition 2024 de Tomorrowland Winter, Sunweb collecte et reverse directement la taxe de séjour à la Mairie de l'Alpe d'Huez ou Oz en 3300 pour vous faciliter les démarches, pour les loueurs propriétaires non professionnels. Pour les loueurs professionnels, la démarche n'évolue pas : ils doivent reverser la taxe de séjour à la municipalité.

Pour cela, au moment de la signature du contrat, nous aurons besoin de connaître le classement de votre hébergement afin de pouvoir appliquer le taux de taxe de séjour approprié. Vous devrez donc nous fournir l'attestation de classement délivrée par l'organisme habilité, valable 5 ans, pour que nous puissions mettre à jour vos informations.

Tarifs taxe de séjour en vigueur (à partir du 1er janvier 2025).

TYPES ET CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	TARIFS ALPE D'HUEZ <i>par nuit et par personne</i>	TARIFS OZ 3300 <i>par nuit et par personne</i>
Palaces	5,06 €	4,40 €
5* Hôtels de tourisme 5* Meublés et résidences de tourisme	3,63 €	2,50 €
4* Hôtels de tourisme 4* Meublés et résidences de tourisme	2,75 €	2,00 €
3* Hôtels de tourisme 3* Meublés et résidences de tourisme	1,76 €	1,40 €
2* Hôtels de tourisme 2* Meublés et résidences de tourisme Village de vacances 4* & 5*	1,10 €	1,00 €
1* Hôtels de tourisme 1* Meublés et résidences de tourisme Chambres d'hôtes Villages de vacances 1*, 2* et 3*	0,88 €	0,83 €
Hôtels, meublés et résidences non classées ou en attente de classement	5,5%*1 du coût de la location par personne et par nuit plafonné à 5,06 €	5%*2 du coût de la location par personne et par nuit plafonné à 4,40€
Camping-cars	0,66 €	0,66 €

*1 Attention : le tarif appliqué ne pourra toutefois excéder le tarif le plus élevé de la grille soit : 5,06 €/nuit/personne.

*2 Attention : le tarif appliqué ne pourra toutefois excéder le tarif le plus élevé de la grille soit : 4,40€/nuit/personne.

VII/ LE CONTRAT DE LOCATION

a. Les conditions d'annulation

Si Tomorrowland/Sunweb annule le contrat en tout ou partie, sauf en cas de force majeure, Sunweb sera tenu de payer au Bailleur les frais d'annulation suivants :

CONDITIONS	PÉRIODES
0% de frais	De la signature jusqu'au 14 février 2026
25% de frais	Du 15 février au 14 mars 2026
50% de frais	Du 15 mars au 20 mars 2026
100% de frais	Le 21 mars 2026

Si le Contrat est résilié par Sunweb pour raison d'un cas de force majeure, Sunweb ne devra aucune compensation au Bailleur et toute somme déjà versée sera remboursée à Sunweb. Si la résolution par Sunweb (par cause de ce cas de force majeure) se produit pendant l'exécution du Contrat, Sunweb devra payer seulement pour la durée du séjour réelle.

Le Bailleur ne peut annuler la location que dans les cas prévus dans le contrat de location. Si le Bailleur annule la location et/ou résilie le contrat autrement, il est tenu de rembourser toute somme déjà versée. De plus, le Bailleur devra payer des dommages-intérêts forfaitaires d'un montant de EUR 1.000,00 pour la semaine ou bien le propriétaire s'engage à trouver un logement de remplacement aux mêmes conditions (même type d'appartement, au même prix) et si nécessaire, le propriétaire s'engage à payer la différence de prix pour le logement de remplacement sans préjudice de toute autre obligation de (re)paiement que le Bailleur ou les droits du Groupe Sunweb peuvent avoir. Tous les frais supplémentaires et compensations seront également facturés au bailleur, à côté de la pénalité, tels que toute obligation d'indemniser les clients en raison de l'annulation de la location et/ou de résiliation du Contrat.

b. Les conditions d'annulation en cas de force majeure

En signant un contrat de location avec Tomorrowland/Sunweb, le propriétaire reconnaît que le festival Tomorrowland est une condition essentielle du Contrat de location, et que l'annulation de l'édition du festival pour toute cause extérieure à la volonté des parties, engendrera l'annulation du contrat, devenu sans objet, et la restitution des sommes déjà versées par Sunweb/Tomorrowland dans un délai de 1 mois maximum après en avoir été averti.

c. La durée du contrat

Le contrat signé entre le propriétaire et Tomorrowland Winter/Sunweb est consenti dans le cadre de la prochaine édition, pour une durée ferme d'une semaine, sur les dates suivantes : **semaine du 21 au 28 mars 2026.**

Afin de simplifier la mise en location de votre hébergement, il est envisageable de signer un contrat pour les 3 prochaines éditions avec clause de rupture chaque année par l'une et par l'autre des parties.

d. Le signataire du contrat

Tomorrowland Winter mandate son prestataire Sunweb pour établir pour son compte le contrat de location de l'hébergement du propriétaire et d'en être le signataire.

VIII/ LE PAIEMENT DE LA LOCATION

Tous les paiements seront émis directement par Sunweb pour le compte de Tomorrowland Winter :

14/02/2026	Le propriétaire reçoit 25% du montant total du loyer
14/03/2026	Le propriétaire reçoit 50% du montant total du loyer
03/04/2026	Le propriétaire reçoit 100% du montant total du loyer

Exemple, si le montant total de votre loyer s'élève à 700€, vous recevrez :

- 25% du montant total : premier versement de 175€.
- 50% du montant total : deuxième versement de 175€ qui correspond à 50% de la somme totale, soit 350€ sur les 700€ finaux.
- 100% du montant total : dernier versement de 350€ qui correspond à 100% de la somme totale, soit 700€ sur les 700€ finaux.

Tous les paiements seront réalisés par virements bancaires uniquement sur le compte bancaire du propriétaire qui aura été renseigné dans le contrat de location.

Toutes les sommes versées par Sunweb seront remboursées par le propriétaire en cas d'annulation de l'édition du festival pour toute cause extérieure à la volonté des parties. Ceci engendrera l'annulation du Contrat, devenu sans objet, et la restitution des sommes déjà versées par Sunweb/Tomorrowland dans un délai de 1 mois maximum après en avoir été averti.

IX/ LES VISITEURS LOCATAIRES

a. Les informations sur les visiteurs

Ni le propriétaire, ni le loueur ne pourra choisir les visiteurs qui seront hébergés dans l'hébergement. C'est le visiteur lui-même qui fera la sélection de son hébergement lors de sa réservation.

En respect du RGPD, le propriétaire n'aura pas accès aux coordonnées des visiteurs.

b. Le nombre de visiteurs par hébergement

Tomorrowland Winter/Sunweb commercialisera l'hébergement du propriétaire uniquement :

- Aux visiteurs, partenaires, prestataires, staff et artistes de Tomorrowland Winter/Sunweb
- Pour les dates prévues dans le contrat de location.

Le propriétaire définit avec Tomorrowland/Sunweb la capacité maximum de son hébergement qui ne sera jamais dépassée. En revanche, Tomorrowland/Sunweb se garde le droit de réduire la capacité de l'hébergement, s'il le juge nécessaire notamment pour s'adapter aux standards de confort internationaux. Dans ce cas, le tarif de location étant fixe, aucune réduction tarifaire ne sera demandée au propriétaire si le nombre de visiteurs occupants l'hébergement était inférieur à la capacité maximum accordée par le propriétaire.

ANNEXE 1 :

VOS PHOTOS, QUELQUES CONSEILS SIMPLES

Vous le savez, aujourd'hui le coup de coeur passe par l'image. Choisir son hébergement de vacances grâce à une belle photo, c'est déjà se projeter dans son séjour à l'Alpe d'Huez ou Oz 3300 pour Tomorrowland Winter. Présenter votre logement sous son meilleur jour avec des photos professionnelles de qualité devient essentiel.

Pensez à vous démarquer auprès des visiteurs !

Donnez-nous des photos récentes, lumineuses et bien cadrées.

Attention aux prises de vue sombres et sous-exposées. Pour des clichés lumineux, le plus simple est encore de les prendre de jour, volets ouverts, rideaux tirés, vitres nettoyées et lampes allumées. L'idéal : faire toutes les prises de vue le même jour, afin d'assurer une cohérence de luminosité entre vos clichés. Évitez les contre-jours, qui offrent un résultat noir et peu vendeur.

Fournissez des photos bien cadrées de toutes les pièces (maxi 10).

Pour offrir une vision complète de vos pièces, placez-vous dans l'angle de celles-ci. Il est important que les visiteurs puissent se rendre compte des proportions et des volumes de votre logement. Autre conseil : assurez-vous que vos photos soient bien droites.

Mettez en scène votre intérieur avec une ambiance chaleureuse et accueillante.

Veillez à montrer chacune de vos pièces sous leur meilleur jour. Elles doivent être propres, fonctionnelles, bien équipées et jolies. Pas de désordre dans votre logement... Avant de prendre vos photos, nettoyez et rangez parfaitement votre hébergement. Dressez la table de la salle à manger, mettez 2 verres et une carafe sur la table basse du salon, mettez quelques accessoires en valeur... Aidez votre futur locataire à se sentir déjà un peu chez lui lorsqu'il découvrira vos photos.

Proposez des photos avec des paysages d'hiver uniquement.

Tomorrowland Winter se déroulant en hiver, faites attention à ne proposer que des images montrant par les fenêtres des paysages d'hiver.

LES ERREURS À ÉVITER :

- Pas de texte ni de date sur vos photos.
- Pas de personnes sur vos photos.
- Pas de photos de paysages extérieurs standards de la station.

Si vous n'avez pas de photos adéquates ou assez valorisantes, contactez-nous ! Nous pouvons vous aider, organiser une visite pour prendre des photos ou vous mettre en relation avec des photographes professionnels de la station.

ANNEXE 2 :

CLASSIFICATION DE VOTRE HÉBERGEMENT

LE CLASSEMENT, UNE DÉMARCHE FACULTATIVE

Le classement en meublé de tourisme, à l'instar du classement des autres hébergements touristiques, a pour objectif d'indiquer au client un niveau de confort et de prestation. Il constitue également un outil de commercialisation pour le loueur. Enfin, il permet de bénéficier de certains avantages fiscaux et d'avoir un indice de taxe de séjour fixe (voir tableau P12)

À QUI S'ADRESSER ?

Pour toute question relative à la classification et à l'application de la Taxe de Séjour, vous pouvez vous adresser aux services de l'Alpe d'Huez ou Oz en Oisans.

Équipe taxe de séjour Oz en Oisans

Mairie de Oz

taxedesejour@mairie-oz.fr

04 76 80 70 42

Équipe taxe de séjour Alpe d'Huez

Mairie de l'Alpe d'Huez

taxedesejour@mairie-alped'huez.fr

04 76 79 54 89

ANNEXE 3 :

CONSEILS PRATIQUES À LA LOCATION

- Ne pas laisser de clés superflues sur les trousseaux de clés et éviter les portes-clés imposants ;
- Ne pas laisser d'objets personnels dans le logement (nourriture de base dans les placards, pharmacie, médicaments, etc...) ;
- Ne pas laisser les cartes de parking à disposition, ni les bips de garage ;
- Laisser à disposition dans le logement les consignes pour les locataires pour la mise en marche des compteurs d'eau et d'électricité.





